

77247-2026 - Konkurss

Francija – Motocikli – Acquisition de motos tout terrain militarisées et de remorques au profit de l'armée de Terre.

OJ S 23/2026 03/02/2026

Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms

Piegādes

1. Pircējs

1.1. Pircējs

Oficiālais nosaukums: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

E-pasts: simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr

Pircēja juridiskais statuss: Centrālās pārvaldes iestāde

Līgumslēdzējas iestādes darbības joma: Aizsardzība

2. Procedūra

2.1. Procedūra

Nosaukums: Acquisition de motos tout terrain militarisées et de remorques au profit de l'armée de Terre.

Apraksts: Acquisition des véhicules à moteur thermique, à deux roues, avec des capacités tout-terrain, légers et robustes, militarisés et des remorques

Procedūras identifikators: 697b4024-bc51-4a1b-a4ae-9de3bf9c05ef

Iekšējais identifikators: 24R40121

Procedūras veids: Sarunu procedūra ar iepirkuma iepriekšēju izsludināšanu/konkursa procedūra ar sarunām

Procedūra ir paātrināta: nē

Procedūras galvenās iezīmes: La présente consultation est une procédure négociée avec publicité préalable et mise en concurrence, en application des articles R.2324-3 et R.2361-8 à R.2361-12 du code de la commande publique (CCP). La consultation se déroule en deux phases. Une première de sélection de candidats et une deuxième de sélection des offres. A l'issue de cette phase candidature, les candidats sélectionnés auront accès en phase offre au dossier de consultation des entreprises (DCE) complet de la consultation.

2.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 34410000 Motocikli

Papildu klasifikācija (cpv): 34223310 Vispārēja lietojuma piekabes

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Maine-et-Loire (FRG02)

Valsts: Francija

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Isère (FRK24)

Valsts: Francija

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Pyrénées-Orientales (FRJ15)

Valsts: Francija

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšsadalījums (NUTS): Gironde (FRI12)

Valsts: Francija

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšsadalījums (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Valsts: Francija

2.1.3. Vērtība

Paredzamā vērtība bez PVN: 4 584 000,00 EUR

2.1.4. Vispārīga informācija

Papildu informācija: A l'issue de la présente consultation, un ou plusieurs accords-cadres (chacun des lots de la présente consultation peut donner lieu à la notification d'un cadre), mono-attributaires, à bons commandes, seront notifiés aux soumissionnaires sélectionnés à la phase offres.

Juridiskais pamats:

Direktīva 2009/81/EK

2.1.6. Izslēgšanas iemesli

Izslēgšanas iemeslu avoti: Iepirkuma dokuments

5. Daļa

5.1. Daļa: LOT-0001

Nosaukums: Motos tout-terrain du 120 à 125 cm³

Apraksts: Acquisition de motos tout-terrain d'une cylindrée supérieure ou égale à 120 cm³ et inférieure ou égale à 125 cm³, militarisées et homologuées pour la route

Iekšējais identifikators: Lot 1

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 34410000 Motocikli

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšsadalījums (NUTS): Maine-et-Loire (FRG02)

Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšsadalījums (NUTS): Isère (FRK24)

Valsts: Francija

5.1.3. Paredzamais ilgums

Darbības termiņš: 60 Mēneši

5.1.4. Pārjaunojums

Maksimālais pārjaunojumu skaits: 0

5.1.5. Vērtība

Paredzamā vērtība bez PVN: 2 332 000,00 EUR

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Papildu informācija: En cas de groupement d'opérateurs économiques au sens de l'article R. 2342-12 du CCP, la forme juridique du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché public. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. Les groupements ne pourront être constitués ou modifiés après la date de remise de la candidature, au sens de l'article R.2342-13. En outre, conformément aux dispositions de l'article R.2342-14 du CCP, en cas de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous contractants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation. Les documents exigés aux candidats sont obligatoires, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté). Pièce 1 : La lettre de candidature : imprimé DC1 modèle du 1er avril 2019 ou équivalent dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement. Pièce 2 : La déclaration du candidat : imprimé DC2 modèle du 1er avril 2019 dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques. Nota : Les imprimés réclamés ci-dessus sont ceux en vigueur. Ils peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Pièce 3 : Une liste des principales livraisons effectuées par le candidat individuel ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années portant sur un objet analogue à celui de la présente consultation, indiquant le montant et la date. Le repérage des numéros des pièces contenues dans le dossier doit être prévu par le candidat. L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française. Si le candidat transmet des documents en langue étrangère, il doit impérativement joindre une traduction en langue française. Conformément à l'article R.2342-2 du CCP, dans le cas où le candidat voudrait se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il fournit leur chiffre d'affaires global et spécifique réalisé(s) au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les documents demandés supra aux candidats justifiant les capacités professionnelles et techniques sur lesquelles le candidat s'appuie. En outre, pour justifier qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché public, le candidat produit un engagement écrit et signé des opérateurs économiques. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat n'est pas en mesure, pour une raison justifiée de produire les documents et les références demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique, financière, technique et professionnelle par tout

autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis. Au cas où les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier de candidature. Le cas échéant, l'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé. Récapitulatif des cas de rejet d'une candidature : Dossier de candidature reçu après l'échéance fixée par l'acheteur, figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. Dossier de candidature transmis selon des modalités ne respectant pas celles fixées à l'annexe de l'AAPC, ne permettant pas notamment de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (exemple : transmission par courriel hors « PLACE »). Candidat faisant l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et L. 2341-5 du CCP dossier de candidature ne comportant pas toutes les pièces mentionnées dans les conditions de participations, ou comportant des pièces incomplètes, ou rédigées dans une langue étrangère sans traduction en langue française. Dossier de candidature contenant un virus et si aucune copie de sauvegarde n'a été transmise. Candidat ne présentant manifestement pas les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public. Candidat d'un pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. Modalités de communication et de transmission des plis pour la consultation : Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, au sein du DC1 ou équivalent, une adresse de courrier électronique valide, et doit prendre régulièrement connaissance du contenu de cette messagerie en cours de procédure. Il est tenu d'informer l'acheteur de toute modification de cette adresse de courrier électronique en cours de procédure. En effet, pour ses échanges avec les opérateurs économiques, notamment les réponses à leurs questions, les éventuelles demandes de complément de dossier et l'information des candidats retenus et non retenus, l'acheteur communique exclusivement via la messagerie sécurisée de la PLACE. Les courriels sont envoyés par la PLACE depuis l'adresse : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, l'opérateur économique doit donc prendre le soin de vérifier au préalable que cette adresse électronique soit accessible ou inscrite sur liste blanche pour passer les filtres éventuellement mis en place (serveurs, clients de messagerie, logiciel tiers, antispam). Les modalités de transmission des plis électroniques sont précisées dans une notice d'information en annexe de l'AAPC. Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus uniquement sur demande écrite et doivent être transmis par l'interface de questions de la PLACE, au plus tard, 10 jours calendaires avant la date de remise des candidatures. Pour les questions posées ultérieurement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de répondre. Pour accéder à l'interface de questions : sur le site indiquer la référence de la consultation dans la case <https://www.marches-publics.gouv.fr>, "recherche avancée". En cas de difficulté, les opérateurs économiques disposent de guides tutoriels téléchargeables sur la PLACE, d'une FAQ et d'une assistance téléphonique après génération d'un ticket le cas échéant, destinés : à les guider et les aider à utiliser les fonctionnalités de la PLACE à les aider à déposer leurs plis de candidature et d'offres et leurs documents sur cette plateforme.

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: lepirkuma dokumenti

5.1.11. lepirkuma dokumenti

Ad hoc saziņas kanāls:

Nosaukums: PLACE plateforme des achats de l'état

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Obligāti jānorāda, vai tiks piesaistīti apakšuzņēmēji: Līguma daļa, kuru pretendents plāno nodot izpildei apakšuzņēmējiem

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda

Dalības pieprasījumu saņemšanas termiņš: 17/03/2023 12:00:00 (UTC+01:00) Centrāleiropas laiks, Rietumeiropas vasaras laiks

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Ar līguma izpildi saistītie nosacījumi: Chaque lot peut donner lieu à la notification d'un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commandes

Finansēšanas kārtība: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versement d'avance, les acomptes et les versements à titre de règlement partiel ou de solde) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-16 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Apakšuzņēmēju piesaiste:

Nav piemērojamas apakšuzņēmuma līguma slēgšanas saistības.

5.1.15. Paņēmieni

Pamat nolīgums:

Pamat nolīgums bez konkursa atsākšanas

Maksimālais dalībnieku skaits: 0

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starpniecības jeb mediācijas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles

Pārskatīšanas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles - Télérecours

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

5.1. Daļa: LOT-0002

Nosaukums: Motos tout-terrain de 245 à 280 cm³

Apraksts: Acquisition de motos tout-terrain d'une cylindrée supérieure ou égale à 245 cm³ et inférieure ou égale à 280 cm³, militarisées et homologuées pour la route

Iekšējais identifikators: Lot 2

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes
Galvenā klasifikācija (cpv): 34410000 Motocikli

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Pyrénées-Orientales (FRJ15)
Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Gironde (FRI12)
Valsts: Francija

5.1.3. Paredzamais ilgums

Darbības termiņš: 60 Mēneši

5.1.4. Pārjaunojums

Maksimālais pārjaunojumu skaits: 0

5.1.5. Vērtība

Paredzamā vērtība bez PVN: 827 000,00 EUR

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Papildu informācija: En cas de groupement d'opérateurs économiques au sens de l'article R. 2342-12 du CCP, la forme juridique du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché public. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. Les groupements ne pourront être constitués ou modifiés après la date de remise de la candidature, au sens de l'article R.2342--13. En outre, conformément aux dispositions de l'article R.2342-14 du CCP, en cas de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous contractants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation. Les documents exigés aux candidats sont obligatoires, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté). Pièce 1 : La lettre de candidature : imprimé DC1 modèle du 1er avril 2019 ou équivalent dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement. Pièce 2 : La déclaration du candidat : imprimé DC2 modèle du 1er avril 2019 dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque

membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques. Nota : Les imprimés réclamés ci-dessus sont ceux en vigueur. Ils peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Pièce 3 : Une liste des principales livraisons effectuées par le candidat individuel ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années portant sur un objet analogue à celui de la présente consultation, indiquant le montant et la date. Le repérage des numéros des pièces contenues dans le dossier doit être prévu par le candidat. L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française. Si le candidat transmet des documents en langue étrangère, il doit impérativement joindre une traduction en langue française. Conformément à l'article R.2342-2 du CCP, dans le cas où le candidat voudrait se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il fournit leur chiffre d'affaires global et spécifique réalisé(s) au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les documents demandés supra aux candidats justifiant les capacités professionnelles et techniques sur lesquelles le candidat s'appuie. En outre, pour justifier qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché public, le candidat produit un engagement écrit et signé des opérateurs économiques. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat n'est pas en mesure, pour une raison justifiée de produire les documents et les références demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique, financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis. Au cas où les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier de candidature. Le cas échéant, l'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé. Récapitulatif des cas de rejet d'une candidature : Dossier de candidature reçu après l'échéance fixée par l'acheteur, figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. Dossier de candidature transmis selon des modalités ne respectant pas celles fixées à l'annexe de l'AAPC, ne permettant pas notamment de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (exemple : transmission par courriel hors « PLACE »). Candidat faisant l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et L. 2341-5 du CCP dossier de candidature ne comportant pas toutes les pièces mentionnées dans les conditions de participations, ou comportant des pièces incomplètes, ou rédigées dans une langue étrangère sans traduction en langue française. Dossier de candidature contenant un virus et si aucune copie de sauvegarde n'a été transmise. Candidat ne présentant manifestement pas les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public. Candidat d'un pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. Modalités de communication et de transmission des plis pour la consultation : Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, au sein du DC1 ou équivalent, une adresse de courrier électronique valide, et doit prendre régulièrement connaissance du contenu de cette messagerie en cours de procédure. Il est tenu d'informer l'acheteur de toute modification de cette adresse de courrier électronique en cours de procédure. En effet, pour ses échanges avec les opérateurs économiques, notamment les réponses à leurs questions, les éventuelles demandes de complément de dossier et l'information des candidats retenus et non retenus, l'acheteur communique exclusivement via la messagerie sécurisée de la PLACE. Les courriels sont envoyés par la PLACE depuis l'adresse : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, l'opérateur économique doit donc prendre le soin de vérifier au préalable que cette adresse électronique soit accessible ou inscrite sur liste blanche pour passer les filtres éventuellement mis en place (serveurs, clients de messagerie, logiciel tiers, antispam). Les modalités de

transmission des plis électroniques sont précisées dans une notice d'information en annexe de l'AAPC. Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus uniquement sur demande écrite et doivent être transmis par l'interface de questions de la PLACE, au plus tard, 10 jours calendaires avant la date de remise des candidatures. Pour les questions posées ultérieurement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de répondre. Pour accéder à l'interface de questions : sur le site indiquer la référence de la consultation dans la case <https://www.marches-publics.gouv.fr>, "recherche avancée". En cas de difficulté, les opérateurs économiques disposent de guides tutoriels téléchargeables sur la PLACE, d'une FAQ et d'une assistance téléphonique après génération d'un ticket le cas échéant, destinés : à les guider et les aider à utiliser les fonctionnalités de la PLACE à les aider à déposer leurs plis de candidature et d'offres et leurs documents sur cette plateforme.

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: iepirkuma dokumenti

5.1.11. Iepirkuma dokumenti

Ad hoc saziņas kanāls:

Nosaukums: PLACE plateforme des achats de l'état

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Obligāti jānorāda, vai tiks piesaistīti apakšuzņēmēji: Līguma daļa, kuru pretendents plāno nodot izpildei apakšuzņēmējiem

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda

Dalības pieprasījumu saņemšanas termiņš: 17/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Centrāleiropas laiks, Rietumeiropas vasaras laiks

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Ar līguma izpildi saistītie nosacījumi: Chaque lot peut donner lieu à la notification d'un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commandes

Finansēšanas kārtība: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versement d'avance, les acomptes et les versements à titre de règlement partiel ou de solde) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-16 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Apakšuzņēmēju piesaiste:

Nav piemērojamas apakšuzņēmuma līguma slēgšanas saistības.

5.1.15. Paņēmieni

Pamat nolīgums:

Pamat nolīgums bez konkursa atsākšanas

Maksimālais dalībnieku skaits: 0

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starpniecības jeb mediācijas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles

Pārskatīšanas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles - Télérecours

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel

(art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru: Tribunal Administratif de Versailles

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

5.1. Daļa: LOT-0003

Nosaukums: Motos tout-terrain de 300 à 380 cm³

Apraksts: Acquisition de motos tout-terrain d'une cylindrée supérieure ou égale à 300 cm³ et inférieure ou égale à 380 cm³, militarisées et homologuées pour la route

Iekšējais identifikators: Lot 3

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 34410000 Motocikli

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Valsts: Francija

5.1.3. Paredzamais ilgums

Darbības termiņš: 60 Mēneši

5.1.4. Pārjaunojums

Maksimālais pārjaunojumu skaits: 0

5.1.5. Vērtība

Paredzamā vērtība bez PVN: 857 000,00 EUR

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Papildu informācija: En cas de groupement d'opérateurs économiques au sens de l'article R. 2342-12 du CCP, la forme juridique du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché public. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. Les groupements ne pourront être constitués ou modifiés après la date de remise de la candidature, au sens de l'article R.2342-13. En outre, conformément aux dispositions de l'article R.2342-14 du CCP, en cas de

restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous contractants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation. Les documents exigés aux candidats sont obligatoires, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté). Pièce 1 : La lettre de candidature : imprimé DC1 modèle du 1er avril 2019 ou équivalent dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement. Pièce 2 : La déclaration du candidat : imprimé DC2 modèle du 1er avril 2019 dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques. Nota : Les imprimés réclamés ci-dessus sont ceux en vigueur. Ils peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Pièce 3 : Une liste des principales livraisons effectuées par le candidat individuel ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années portant sur un objet analogue à celui de la présente consultation, indiquant le montant et la date. Le repérage des numéros des pièces contenues dans le dossier doit être prévu par le candidat. L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française. Si le candidat transmet des documents en langue étrangère, il doit impérativement joindre une traduction en langue française. Conformément à l'article R.2342-2 du CCP, dans le cas où le candidat voudrait se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il fournit leur chiffre d'affaires global et spécifique réalisé(s) au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les documents demandés supra aux candidats justifiant les capacités professionnelles et techniques sur lesquelles le candidat s'appuie. En outre, pour justifier qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché public, le candidat produit un engagement écrit et signé des opérateurs économiques. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat n'est pas en mesure, pour une raison justifiée de produire les documents et les références demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique, financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis. Au cas où les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier de candidature. Le cas échéant, l'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé. Récapitulatif des cas de rejet d'une candidature : Dossier de candidature reçu après l'échéance fixée par l'acheteur, figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. Dossier de candidature transmis selon des modalités ne respectant pas celles fixées à l'annexe de l'AAPC, ne permettant pas notamment de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (exemple : transmission par courriel hors « PLACE »). Candidat faisant l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et L. 2341-5 du CCP dossier de candidature ne comportant pas toutes les pièces mentionnées dans les conditions de participations, ou comportant des pièces incomplètes, ou rédigées dans une langue

étrangère sans traduction en langue française. Dossier de candidature contenant un virus et si aucune copie de sauvegarde n'a été transmise. Candidat ne présentant manifestement pas les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public. Candidat d'un pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. Modalités de communication et de transmission des plis pour la consultation : Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, au sein du DC1 ou équivalent, une adresse de courrier électronique valide, et doit prendre régulièrement connaissance du contenu de cette messagerie en cours de procédure. Il est tenu d'informer l'acheteur de toute modification de cette adresse de courrier électronique en cours de procédure. En effet, pour ses échanges avec les opérateurs économiques, notamment les réponses à leurs questions, les éventuelles demandes de complément de dossier et l'information des candidats retenus et non retenus, l'acheteur communique exclusivement via la messagerie sécurisée de la PLACE. Les courriels sont envoyés par la PLACE depuis l'adresse : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, l'opérateur économique doit donc prendre le soin de vérifier au préalable que cette adresse électronique soit accessible ou inscrite sur liste blanche pour passer les filtres éventuellement mis en place (serveurs, clients de messagerie, logiciel tiers, antispam). Les modalités de transmission des plis électroniques sont précisées dans une notice d'information en annexe de l'AAPC. Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus uniquement sur demande écrite et doivent être transmis par l'interface de questions de la PLACE, au plus tard, 10 jours calendaires avant la date de remise des candidatures. Pour les questions posées ultérieurement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de répondre. Pour accéder à l'interface de questions : sur le site indiquer la référence de la consultation dans la case <https://www.marches-publics.gouv.fr>, "recherche avancée". En cas de difficulté, les opérateurs économiques disposent de guides tutoriels téléchargeables sur la PLACE, d'une FAQ et d'une assistance téléphonique après génération d'un ticket le cas échéant, destinés : à les guider et les aider à utiliser les fonctionnalités de la PLACE à les aider à déposer leurs plis de candidature et d'offres et leurs documents sur cette plateforme.

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: iepirkuma dokumenti

5.1.11. Iepirkuma dokumenti

Ad hoc saziņas kanāls:

Nosaukums: PLACE plateforme des achats de l'état

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Obligāti jānorāda, vai tiks piesaistīti apakšuzņēmēji: Līguma daļa, kuru pretendents plāno nodot izpildei apakšuzņēmējiem

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda

Dalības pieprasījumu saņemšanas termiņš: 17/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Centrāleiropas laiks, Rietumeiropas vasaras laiks

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Ar līguma izpildi saistītie nosacījumi: Chaque lot peut donner lieu à la notification d'un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commandes

Finansēšanas kārtība: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versement d'avance, les acomptes et les versements à titre de règlement partiel ou de solde) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-16 à R2391-28,

R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Apakšuzņēmēju piesaiste:

Nav piemērojamas apakšuzņēmuma līguma slēgšanas saistības.

5.1.15. Paņēmieni

Pamatlīgums:

Pamatlīgums bez konkursa atsākšanas

Maksimālais dalībnieku skaits: 0

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starpniecības jeb mediācijas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles

Pārskatīšanas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles - Télérecours

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru: Tribunal Administratif de Versailles

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

5.1. Daļa: LOT-0004

Nosaukums: Remorques

Apraksts: Acquisition de remorques plateaux porte-motos, homologuées pour la route.

Iekšējais identifikators: Lot 4

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 34223310 Vispārēja lietojuma piekabes

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Isère (FRK24)

Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Pyrénées-Orientales (FRJ15)

Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Gironde (FRI12)

Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Valsts: Francija

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Maine-et-Loire (FRG02)

Valsts: Francija

5.1.3. Paredzamais ilgums

Darbības termiņš: 60 Mēneši

5.1.4. Pārjaunojums

Maksimālais pārjaunojumu skaits: 0

5.1.5. Vērtība

Paredzamā vērtība bez PVN: 568 000,00 EUR

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Papildu informācija: En cas de groupement d'opérateurs économiques au sens de l'article R. 2342-12 du CCP, la forme juridique du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché public. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membres de plusieurs groupements. Les groupements ne pourront être constitués ou modifiés après la date de remise de la candidature, au sens de l'article R.2342-13. En outre, conformément aux dispositions de l'article R.2342-14 du CCP, en cas de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous contractants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation. Les documents exigés aux candidats sont obligatoires, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique (en outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté). Pièce 1 : La lettre de candidature : imprimé DC1 modèle du 1er avril 2019 ou équivalent dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement. Pièce 2 : La déclaration du candidat : imprimé DC2 modèle du 1er avril 2019 dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques. Nota : Les imprimés réclamés ci-dessus sont ceux en vigueur. Ils peuvent être remplacés par des documents contenant les mêmes informations. Pièce 3 : Une liste des principales livraisons effectuées par le candidat individuel ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années portant sur un objet analogue à celui de la présente consultation, indiquant

le montant et la date. Le repérage des numéros des pièces contenues dans le dossier doit être prévu par le candidat. L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française. Si le candidat transmet des documents en langue étrangère, il doit impérativement joindre une traduction en langue française. Conformément à l'article R.2342-2 du CCP, dans le cas où le candidat voudrait se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, il fournit leur chiffre d'affaires global et spécifique réalisé(s) au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les documents demandés supra aux candidats justifiant les capacités professionnelles et techniques sur lesquelles le candidat s'appuie. En outre, pour justifier qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché public, le candidat produit un engagement écrit et signé des opérateurs économiques. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat n'est pas en mesure, pour une raison justifiée de produire les documents et les références demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique, financière, technique et professionnelle par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. L'acheteur vérifie que l'ensemble des documents demandés au titre de la candidature ont été transmis. Au cas où les pièces demandées sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier de candidature. Le cas échéant, l'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. L'acheteur élimine les candidats dont les documents exigés n'ont pas été produits dans le délai fixé. Récapitulatif des cas de rejet d'une candidature : Dossier de candidature reçu après l'échéance fixée par l'acheteur, figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence. Dossier de candidature transmis selon des modalités ne respectant pas celles fixées à l'annexe de l'AAPC, ne permettant pas notamment de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité (exemple : transmission par courriel hors « PLACE »). Candidat faisant l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et L. 2341-5 du CCP dossier de candidature ne comportant pas toutes les pièces mentionnées dans les conditions de participations, ou comportant des pièces incomplètes, ou rédigées dans une langue étrangère sans traduction en langue française. Dossier de candidature contenant un virus et si aucune copie de sauvegarde n'a été transmise. Candidat ne présentant manifestement pas les capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public. Candidat d'un pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. Modalités de communication et de transmission des plis pour la consultation : Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, au sein du DC1 ou équivalent, une adresse de courrier électronique valide, et doit prendre régulièrement connaissance du contenu de cette messagerie en cours de procédure. Il est tenu d'informer l'acheteur de toute modification de cette adresse de courrier électronique en cours de procédure. En effet, pour ses échanges avec les opérateurs économiques, notamment les réponses à leurs questions, les éventuelles demandes de complément de dossier et l'information des candidats retenus et non retenus, l'acheteur communique exclusivement via la messagerie sécurisée de la PLACE. Les courriels sont envoyés par la PLACE depuis l'adresse : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, l'opérateur économique doit donc prendre le soin de vérifier au préalable que cette adresse électronique soit accessible ou inscrite sur liste blanche pour passer les filtres éventuellement mis en place (serveurs, clients de messagerie, logiciel tiers, antispam). Les modalités de transmission des plis électroniques sont précisées dans une notice d'information en annexe de l'AAPC. Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus uniquement sur demande écrite et doivent être transmis par l'interface de questions de la PLACE, au plus tard, 10 jours calendaires avant la date de remise des candidatures. Pour les questions posées ultérieurement, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de répondre. Pour

accéder à l'interface de questions : sur le site indiquer la référence de la consultation dans la case <https://www.marches-publics.gouv.fr>, "recherche avancée". En cas de difficulté, les opérateurs économiques disposent de guides tutoriels téléchargeables sur la PLACE, d'une FAQ et d'une assistance téléphonique après génération d'un ticket le cas échéant, destinés : à les guider et les aider à utiliser les fonctionnalités de la PLACE à les aider à déposer leurs plis de candidature et d'offres et leurs documents sur cette plateforme.

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: iepirkuma dokumenti

5.1.11. Iepirkuma dokumenti

Ad hoc saziņas kanāls:

Nosaukums: PLACE plateforme des achats de l'état

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Obligāti jānorāda, vai tiks piesaistīti apakšuzņēmēji: Līguma daļa, kuru pretendents plāno nodot izpildei apakšuzņēmējiem

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda

Dalības pieprasījumu saņemšanas termiņš: 17/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Centrāleiropas laiks, Rietumeiropas vasaras laiks

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Ar līguma izpildi saistītie nosacījumi: Chaque lot peut donner lieu à la notification d'un accord-cadre, mono-attributaire, à bons de commandes

Finansēšanas kārtība: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versement d'avance, les acomptes et les versements à titre de règlement partiel ou de solde) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-16 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Apakšuzņēmēju piesaiste:

Nav piemērojamas apakšuzņēmuma līguma slēgšanas saistības.

5.1.15. Paņēmieni

Pamat nolīgums:

Pamat nolīgums bez konkursa atsākšanas

Maksimālais dalībnieku skaits: 0

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starpniecības jeb mediācijas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles

Pārskatīšanas organizācija: Tribunal Administratif de Versailles - Télécours

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L. 551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente et un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, en l'absence de la publication d'un

avis d'attribution ou de la notification de la conclusion du contrat ; un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru: Tribunal Administratif de Versailles

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

8. Organizācijas

8.1. ORG-0001

Oficiālais nosaukums: MINARM/TERRE/SIMMT/DDC

Reģistrācijas numurs: 15400005300582

Pasta adrese: route des docks quartier ingénieur général Jayat CS 30704

Pilsēta: VERSAILLES

Pasta indekss: 78013

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Yvelines (FR103)

Valsts: Francija

E-pasts: simmt-ddc.ach.fct@intradef.gouv.fr

Tālrunis: 0173955051

Interneta adrese: www.marches-publics.gouv.fr

Informācijas apmaiņas beigupunkts (URL): www.marches-publics.gouv.fr

Pircēja profils: www.marches-publics.gouv.fr

Šīs organizācijas lomas:

Pircējs

Organizācija, kas saņem dalības pieprasījumus

8.1. ORG-0002

Oficiālais nosaukums: Tribunal Administratif de Versailles

Pasta adrese: 56 avenue de Saint-Cloud

Pilsēta: VERSAILLES

Pasta indekss: 78000

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Yvelines (FR103)

Valsts: Francija

E-pasts: greff.ta-versailles@juradm.fr

Tālrunis: 0139205400

Interneta adrese: www.marches-publics.gouv.fr

Citi kontaktpunkti:

Oficiālais nosaukums: Télérecours

Interneta adrese: www.telerecours.fr

Šīs organizācijas lomas:

Pārskatīšanas organizācija

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru

Starpniecības jeb mediācijas organizācija

8.1. ORG-0000

Oficiālais nosaukums: Publications Office of the European Union

Reģistrācijas numurs: PUBL

Pilsēta: Luxembourg

Pasta indekss: 2417

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Luxembourg (LU000)

Valsts: Luksemburga

E-pasts: ted@publications.europa.eu

Tālrunis: +352 29291

Interneta adrese: <https://op.europa.eu>

Šis organizācijas lomas:

TED eSender

Informācija par paziņojumu

Paziņojuma identifikators/versija: f806ffe4-736a-4f9c-a01c-6278d3ec845f - 01

Veidlapas tips: Konkurss

Paziņojuma veids: Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms

Paziņojuma apakšveids: 18

Paziņojuma nosūtīšanas datums: 02/02/2026 10:26:28 (UTC+00:00) Rietumeiropas laiks

Valodas, kurās oficiāli pieejams šis paziņojums: franču valoda

Paziņojuma publikācijas numurs: 77247-2026

OV S sērijas izdevuma numurs: 23/2026

Publicēšanas datums: 03/02/2026